



Charte d'engagement

Cette charte, inscrite au règlement intérieur, précise les grands principes et les valeurs qui fondent les relations entre le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris et ses membres.

Les engagements du Conseil de développement

Le Conseil de développement s'engage vis-à-vis de ses membres à :

- 1 - **Valoriser l'implication de ses membres;**
- 2 - **Préserver la diversité des points de vue, des propositions et des expériences;**
- 3 - **Décloisonner les approches sur les enjeux territoriaux et leurs évolutions;**
- 4 - **Entretenir un dialogue régulier avec les élus métropolitains;**
- 5 - **Veiller à la prise en compte des travaux menés par les groupes de travail;**
- 6 - **Encourager les questionnements qui s'inscrivent dans une démarche prospective;**
- 7 - **Favoriser la mise en réseau des membres en maintenant un climat convivial;**
- 8 - **Développer des méthodes et outils de travail mobilisateurs et efficaces;**
- 9 - **Diversifier les formes de mobilisation des publics non-membres;**
- 10 - **Créer des liens avec les autres instances participatives du territoire métropolitain.**

Les engagements des membres du Conseil de développement

Chaque membre s'engage vis-à-vis du Conseil de développement à :

- 1 - **Participer activement aux séances plénières et aux travaux des groupes de travail;**
- 2 - **Respecter la libre expression de chacun en acceptant la diversité des points de vue;**
- 3 - **Contribuer à l'animation du débat collectif de façon constructive;**
- 4 - **Rechercher l'intérêt général et non ses intérêts personnels ou sectoriels;**
- 5 - **Maintenir une neutralité idéologique en évitant toute posture militante;**
- 6 - **Agir dans une démarche d'ouverture et être force de proposition;**
- 7 - **Faciliter la mise en débat des enjeux métropolitains;**
- 8 - **Rendre compte de son travail en acceptant les contraintes de délais qui sont posées;**
- 9 - **Diffuser les travaux du Conseil de développement dans son entourage;**
- 10 - **Promouvoir le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris.**

Philippe PELLETIER

Président du Conseil de développement
de la Métropole du Grand Paris

Nom :

Prénom :

Date et signature précédées
de la mention « lu et approuvé » :